

AVIS D'APPEL D'OFFRES PUBLIC
VLA-AOP-TRE-201910-SPÉF

SERVICES PROFESSIONNELS EN ÉVALUATION FONCIÈRE MUNICIPALE 2020 – 2025

DESCRIPTION DU PROJET

La Ville de L'Assomption demande des propositions à PRIX FORFAITAIRE pour les services professionnels en évaluation foncière pour la période du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2025, pour une durée totale de six (6) ans.

Les services professionnels requis sont relatifs à l'application du processus de confection et de tenue à jour des rôles d'évaluation, en conformité avec les dispositions législatives, réglementaires ou normatives en vigueur dans ce domaine, telles qu'elles existent au moment où le soumissionnaire doit les appliquer.

DOCUMENTS

Les documents d'appel d'offres pourront être obtenus par le Système électronique d'appel d'offres à l'adresse www.seao.ca, pour les soumissionnaires inscrits à ce service. Pour s'y abonner ou pour toutes autres questions, les soumissionnaires peuvent communiquer avec le SEAO par téléphone au 514 856-6600 ou au 1 866 669-7326 (pour l'extérieur) ou en consultant le site Internet www.seao.ca en stipulant le numéro de référence no **VLA-AOP-TRE-201910-SPÉF**, à compter du vendredi 11 octobre 2019. L'obtention des documents est assujettie à la tarification établie par le SEAO.

Pour tout renseignement, le soumissionnaire devra communiquer, par écrit seulement, avec André Boisvert, chef de division approvisionnement de la Ville de L'Assomption, par courriel à l'adresse aboisvert@ville.lassomption.qc.ca ou par télécopieur au 450 589-4512, et ce, au minimum sept (7) jours avant l'ouverture des soumissions afin de permettre à un responsable du projet de répondre à toutes les demandes avant l'ouverture des soumissions. Toutes les demandes reçues passé ce délai risquent ne pas être considérées.

Les réponses seront communiquées par écrit à tous les soumissionnaires. Lorsqu'une réponse a pour conséquence de modifier les exigences du devis, cette réponse devra être présentée sous forme d'addenda.

EXIGENCES

Seules les soumissions présentées par un fournisseur ayant un établissement au Québec ou ayant un établissement dans une province visée par un accord intergouvernemental de libéralisation des marchés applicables à la Ville et valide pour une période de quatre-vingt-dix (90) jours suivant la date et l'heure limites prévues pour la réception des soumissions, seront considérées.

De plus, le soumissionnaire devra s'assurer de déposer l'affirmation solennelle d'attestation d'intégrité dûment remplie et signée devant un commissaire à l'assermentation. À défaut, la soumission sera automatiquement rejetée.

DATE ET ENDROIT DE RÉCEPTION

La soumission devra être déposée dans une (1) enveloppe scellée et identifiée « **Services professionnels en évaluation municipale pour 2020-2025** ».

L'offre qualitative et l'offre financière doivent être transmises en un (1) exemplaire original papier ainsi que quatre (4) copies selon le principe de la double enveloppe, c'est-à-dire dans une enveloppe extérieure contenant deux enveloppes distinctes, opaques et cachetées, portant respectivement les mentions « **Enveloppe A - Offre qualitative** » et « **Enveloppe B - Offre financière** ».

Une (1) clé USB ou CD-ROM contenant une copie électronique identique des originaux papiers placés dans cette enveloppe. Cette clé USB ou CD-ROM doit être clairement identifié(e), selon le cas, par la mention « Offre qualitative » ou « Offre financière ». La clé USB ou CD-ROM placé(e) dans l'enveloppe A (offre qualitative) ne doit comporter aucune indication de prix sous peine d'entraîner le rejet automatique de la soumission.

Les enveloppes devront être déposées à la réception du Bureau du citoyen, des communications et de la ville intelligente du Complexe municipal de la Ville de L'Assomption, sise au 2^e étage du 781, rang du Bas-de-L'Assomption Nord, à L'Assomption (Québec) J5W 2H1, **avant neuf heures (9 h), le mercredi 6 novembre 2019**, et seront ouvertes publiquement le même jour, au même endroit.

La Ville de L'Assomption ne s'engage à accepter ni la plus basse, ni aucune des soumissions reçues, ni à encourir aucuns frais quelconques, ni obligation d'aucune sorte envers le ou les soumissionnaires.

Donnée à L'Assomption, le 10 octobre 2019.

André Boisvert
Chef de division approvisionnement